



Paie et heure suplmentaire

Par **Micka13200**, le **22/08/2017** à **22:43**

Bonsoir a tous j'ai besoin de votre aide je suis actuellement en CDD je travail je conduit une balayeuse cc numéro 3156 au moi de juillet la première semaine j'ai effectuer 50 heure la deuxième 48 plus un congé payer ensuite et survenue une panne de la machine mon patron ne m'a pas fait travailler le reste du moi je reçoit ma fille de paye ou il m'a payer 181heure 50 et me dit je te devait 18heure du mois de mais je te les mis dedans et en plus de sa je ne vais pas te payer a rien faire tu me doit 21heure c'est t il légale sachant que je suis en contrat CDD 39 par semaine soit 169 heure par moi

Par **thomas**, le **31/08/2017** à **11:33**

Bonjour,

Les [heures supplémentaires](#) doivent être payées, c'est la loi!

Voyez l'inspection du travail pour votre problème c'est ce qu'il y de mieux à faire dans votre cas au vu de la complexité de votre histoire !!

Cdt

Par **morobar**, le **31/08/2017** à **15:26**

Bonjour,

Quel conseil sachant que l'inspecteur du travail n'est pas compétent pour traiter une telle controverse entre un employeur et le salarié.

Cela est de la compétence exclusive du conseil des prudhommes.

Le bon conseil est de joindre une section syndicale avec les documents tels que contrat de travail et bulletins de salaire.